

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mars 2019

Présents : M. Philippe ESSERTEL, M Philippe ROLLAND, Mme Anne-Marie GIRAUDIAS, M. Guy REGEFFE, MME Nadine CHAFFAL, M. Philippe MACQUET, Mme Evelyne GRENIER, Mme Françoise LUGNIER, M. Jean-Maxence DEMONCHY.

Absents excusés : M Ludovic BOURG, M Pascal BARRIER, Mme Germaine RONDEL Mme Sylvie GOUTTEFANGEAS, M. Alain GENON.

Secrétaire de séance : MME Anne Marie GIRAUDIAS

1- Marché de l'ABRIBUS TOILETTES ABRI MACHINE OUTIL

Le Conseil Municipal valide l'attribution des lots à l'exception du lot PLATRERIE PEINTURE

2- Le Conseil Municipal émet un avis favorable au programme local de l'habitat adopté par LOIRE FOREZ AGGLOMERATION (LFA)

3- Une délégation est donnée au CDG42 pour négocier un contrat groupe d'assurances

4- ECOLE

- Les travaux relatifs à l'escalier de secours sont réalisés dans de bonnes conditions
Ils convient de préciser que ces travaux comprennent les escaliers ainsi que le percement et l'installation de deux portes d'accès, la réalisation d'une galerie, le déplacement de radiateurs. Ces travaux sont issus du projet de l'architecte soumis à la validation de l'architecte des bâtiments de France.
- Des rayons sont installés dans la cave de l'école afin de créer des zones de rangement.
- Une rampe électrique sera installée dans la classe pour le branchement d'ordinateurs
- Un compte rendu du Conseil d'école avec les projets des enseignants est effectué
- MME LAFOND va suivre une formation. Elle sera remplacée par MME MERLE pendant cette période.

5- L'ADRESSAGE

Le devis relatif aux panneaux et aux numéros est approuvé

6- Le Conseil Municipal accepte la participation du Comité des Fêtes pour la rencontre des Saint Sixt(e)

Une réunion préparatoire est prévue dans la perspective de créer une association locale pour les Saint Sixt(e)

7-Le nettoyage citoyen organisé par les chasseurs et les forestiers avec le concours de la mairie aura lieu le 23 mars

8-Le repas de printemps pour les Aînés aura lieu le dimanche 14 avril

9-DES TAGS avaient été faits lors d'une édition précédente de la fête patronale. Les auteurs ayant été trouvés, la commune a été indemnisée. L'entreprise interviendra prochainement pour les effacer.

10- LFA en charge de l'éclairage public propose de supprimer certaines lampes. Un essai sera fait prochainement

11-La cérémonie du 19 mars sera organisée avec les membres de la FNACA

12- Dans le cadre de la préparation du budget 2019, un échange au sein du Conseil Municipal est réalisé au niveau des projets d'investissement.